



## Sommaire

# SPECIAL CESER

Séance plénière du 3 octobre 2016

La même dynamique CGT !

Edito

**S. Creach**.....p.1

**Séance plénière du 3 octobre 2016**

**C. Cornil**.....p.2

Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040

**JL. Peltier**.....p.2/3

Rapport annuel des délégués de service public

**JE. Coatrieux**.....p.3/4

Projet de décision modificative n°2 au budget 2016

**F. Le Loarer**.....p.4

Tarifs régionaux de la TICPE

**G. Urvoas**.....p.4/5

Délégation de compétence « emploi »

**S. Creach**.....p.5

La Bretagne, cyber-valley européenne

**La délégation CGT au**

**Ceser** .....p.6



EDITO de  
Stéphane CREACH  
Responsable du  
Groupe C.G.T.  
du CESER

La séance plénière du CESER du 3 octobre avait plusieurs dossiers d'importance à l'ordre du jour, la délégation CGT se distinguant de nouveau en intervenant sur la majorité d'entre eux avec un leitmotiv transversal : l'emploi.

Sur ce domaine particulier de l'emploi, la CGT est intervenue dans le même sens que l'avis du CESER, puisque c'est toujours sur

les avis de l'instance que l'on est appelé à se prononcer et non directement sur les bordereaux du Conseil Régional.

La Région Bretagne souhaite effectivement examiner la possibilité de coordonner la compétence "emploi." Il s'agit en fait pour la Région d'examiner avec l'État cette faisabilité pour établir une convention précisant les objectifs et les conditions d'exercice et de suivi de la délégation, notamment les conditions de transfert par l'État à la Région des crédits affectés hors dispositifs nationaux des politiques de l'emploi.

La CGT suivra bien sûr ce dossier avec une très grande attention comme elle a conclu son intervention.

Cette séance avait aussi à son ordre du jour l'élection d'un.e vice-président.e du CESER au titre du collège 2, celui des organisations syndicales de salariés.

Cette élection concernait particulièrement la CGT puisqu'il s'agissait de pourvoir au remplacement de celui qui conduisait le groupe CGT dans l'instance régionale depuis 2007 : Patrice Boudet (arrivé au CESER en octobre 2005).

Le même qui mettait un point d'honneur à

rendre accessible à nos organisations l'intervention syndicale de la CGT dans la deuxième chambre de Bretagne représentant la société civile organisée en faisant paraître le rapid'info "spécial" CESER le plus rapidement possible après les sessions et qui en signait les éditos.

La CGT, reconnue par son travail au CESER depuis des années sur sa crédibilité et son sérieux, n'a enregistré aucun recul dans la légitimité de sa représentativité lors de cette séance.

La vice-présidence CGT a été confirmée par un vote très largement majoritaire.

De même, l'exercice du mandat de rapporteur général aux plans, schémas, agenda 21 et évaluation est maintenu sur désignation du Président du CESER et enfin, la CGT conserve bien deux postes au bureau de l'instance.

Au titre du renouvellement de ce bureau, c'est Olivier Capy, du département d'Île et Vilaine qui assure ce mandat avec "votre serviteur."

Il me revient donc à présent d'assurer ces nouvelles fonctions (Responsable du groupe CGT, Vice-Président, rapporteur général) sur proposition du bureau du Comité régional, et, pour le moins, de poursuivre dans le travail sérieux réalisé jusqu'à présent.

A ce titre, je tiens à souligner que mon prédécesseur ayant mit la barre haut, et je tiens à le remercier pour son engagement, il s'agira de maintenir ce niveau d'exigence.

C'est la donnée d'entrée pour continuer à être la CGT de la proposition et de la contestation pour que la place des salariés soit toujours prise en compte au CESER et surtout dans les politiques publiques régionales.

Rennes le 10/10/16

Site Internet :  
www.cgt-bretagne.fr

mail :

cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la

publication :

Thierry GOURLAY

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.P.A.P. : 0713 S 07992

Bimensuel - 0,15€

## Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040

Intervention de Claudine CORNIL



Pour la CGT, l'étude menée par la section Prospective sur les enjeux de l'Eau en Bretagne à l'horizon 2040 constitue une base très intéressante de travail, de réflexion et de débat, non seulement pour le Conseil Régional à l'origine de la saisine, mais aussi pour les citoyens, les élus des différentes collectivités, les associations et les acteurs économiques et sociaux.

L'étude fait bien apparaître le caractère transversal des problématiques liées à l'eau en Bretagne et permet d'appréhender en quoi une approche globale du grand et du petit cycle est indispensable. Elle montre la nécessité d'anticiper sur les évolutions qualitatives et quantitatives de la ressource en raison du changement climatique, des évolutions démographiques et de la transition écologique et énergétique.

Rappelons que la Bretagne présente une histoire singulière à ce propos. Il est certain que les mobilisations d'associations lanceuses d'alerte, de citoyens, d'élus et de professionnels ont fait évoluer non seulement les mentalités, les pratiques des particuliers, des agriculteurs et des industriels mais aussi les différentes législations, y compris au niveau européen. Il reste que si beaucoup de chemin a été parcouru, il en reste beaucoup à faire pour atteindre des objectifs de qualité des eaux prescrits par la Directive Cadre Européenne transposée en droit français en 2006.

Pour la CGT, l'eau est un bien commun fragile, indissociablement lié à la préservation des écosystèmes et de la vie, qui ne peut être traité comme une marchandise.

Les logiques du marché ne coïncident que rarement avec la nécessaire réponse aux besoins sociaux et environnementaux. L'exemple de Collectivité « Eau du Bassin rennais » qui, depuis plusieurs années, a réussi le passage

de 16 structures en une unique gestion publique du service de l'eau marque une volonté politique d'une haute responsabilité d'agir pour l'intérêt général.

La CGT aurait apprécié que l'étude comporte un volet sur les enjeux liés au développement de l'emploi.

L'entretien des cours d'eau est bien sûr en partie exécuté par les services des collectivités aux tâches démultipliées mais aussi trop souvent par les agriculteurs quand ils peuvent le faire, des bénévoles ou des associations d'insertion.

Les missions de protection des milieux aquatiques pourraient pourtant être créatrices de vrais emplois qualifiés.

L'étude le montre bien, l'eau est un flux et non un stock dont l'accès pour tous relève du principe républicain d'égalité. Or le changement climatique à venir va poser de manière très cruciale la question de la solidarité entre territoires en Bretagne, en France et dans le reste du monde.

Ceci renforce la nécessité d'une appropriation démocratique de toutes les questions liées à l'eau. La CGT souligne la pertinence de la tenue de la conférence Bretonne de l'eau et des milieux aquatiques qui s'est tenue en 2014. Mais, si dans une gouvernance forcément complexe, la région peut jouer un rôle central dans le cadre de la compétence d'animation et de concertation rendue possible par la Loi NOTRe, la CGT considère que, tout comme pour l'Energie, l'Etat doit jouer un rôle majeur de régulation, d'organisation et de contrôle.

Enfin, pour la CGT, la fragilité des systèmes aquatiques doit interroger notre mode économique et imposer une réflexion de tous les acteurs pour un vrai changement comportemental, complété d'un modèle agricole et industriel qui respecte l'environnement et les personnes.

## Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2015

Intervention de Jean-Luc PELTIER



Depuis de nombreuses années, la CGT est porteuse d'une organisation des transports publics basée sur la réponse aux besoins des territoires et des usagers et à ce titre le choix de l'organisation des transports relève véritablement de choix de politiques publiques.

L'examen de cette communication du Conseil Régional nécessite d'appréhender les logiques actuellement à l'œuvre dans ce secteur très concurrentiel où bien souvent la performance ne se mesure qu'à l'aune des économies budgétaires réalisées par les collectivités. Cela n'est évidemment pas sans incidence sur le niveau et la qualité de l'emploi qui ne cesse de se dégrader avec une augmenta-

tion de 5 % des salariés rémunérés au smic depuis 2010. Cela pèse aussi sur le niveau de la qualité de service.

Pour la CGT, les réductions de dotations imposées aux collectivités publiques ces dernières années accentuent ce phénomène de paupérisation des salariés du TRV qui demeurent la principale variable d'ajustement des contrats de DSP ; il est à noter d'ailleurs que nombre d'emplois dans cette activité sont pourvus par des salariés souvent précaires, parfois par des retraités dont le niveau des pensions ne leur permet plus de subvenir à leurs besoins.

Comme nous le réaffirmons régulièrement, une maîtrise publique des transports est indispensable car elle constitue également un levier pour éviter tout dumping social

dans le secteur. Or, la CGT constate qu'une partie de plus en plus importante des fonds publics consacrés aux transports est affectée pour financer la croissance externe des grands groupes du secteur. Cette situation peut être inhérente au mode d'exploitation du service public de transports lorsque celui-ci est confié en Délégation de Service Public (DSP).

En tant qu'autorité organisatrice, avec une compétence transport qui s'accroît, conséquence de la loi NOTRe, l'engagement de la Région est indispensable. A ce titre, il doit être intégré dans l'établissement du cahier des charges des appels d'offres un volet social contribuant à une meilleure efficacité sur l'emploi et la formation des salariés tel que le prévoit la loi du 21 Août 2007 dans son article 12 qui précise que : «les autorités organisatrices de transport incorporent, dans les conventions qu'elles concluent avec les entreprises de transport, des critères sociaux et environnementaux de qualité de service».

Pour la CGT, les nouvelles compétences dédiées aux régions doivent prioriser la réponse aux besoins et à la proximité des offres de transports collectifs. Cette évolution doit permettre une meilleure implication des régions dans l'aménagement solidaire et équilibré du territoire avec notamment un développement de l'offre de transports collectifs durables. Le contexte d'austérité budgétaire actuel constitue assurément un frein à la réponse aux besoins de transports qui nécessitent de nouveaux investissements importants.

Il est impératif que pour les compétences "transports", les régions disposent de ressources spécifiques et pérennes pour financer leurs nouveaux développements. L'État doit tenir compte des nouveaux besoins et réactualiser sa dotation qui, datant de 2002, année de la régionalisation du TER, est devenue largement insuffisante pour répondre aux besoins croissants de transports dans nos territoires.

Face aux baisses de dotations, la tentation est de substituer aux trains des autocars, ce qui va à l'encontre des exigences environnementales et ne peut donc constituer

une réponse durable aux besoins de transport des usagers qui sur la Bretagne plébiscitent largement le TER ferroviaire. Il est d'ailleurs à noter le fléchissement de la fréquentation des principales lignes TER par autocars qui témoigne d'une baisse incontestable de leur attractivité. Si les raisons évoquées dans le bordereau ne peuvent être éludées, il convient aussi de porter une attention sur la réponse aux besoins que constitue l'offre actuelle.

A l'aune de la mise en place du futur plan de transport TER, liée à la mise en service de la LGV BPL à partir de mai 2017, et qui n'est pas sans susciter de vives inquiétudes dans de nombreux territoires de Bretagne, de la négociation de la future convention TER qui entrera en vigueur en 2018 et au moment où va se discuter l'élaboration du SRADDET en cohérence avec le SRCAE, la CGT appelle de ses vœux la tenue d'un véritable débat public avec des espaces de concertations démocratiques communs aux salariés, usagers, élus ce qui apporterait, de notre point de vue, une réelle transparence notamment dans le cadre de la négociation des DSP entre l'AOT et les entreprises de transports.



Nous reviendrons ultérieurement sur les autres sujets de cette communication mais nous tenons à cette occasion à pointer la question portuaire. En effet, nous voulons par cette déclaration interpeller le Conseil Régional sur le fait qu'il y ait eu ou non une mission ou une étude sur les 3 ports à vocations régionales en gestion jusqu'à présent.

Si oui, quels en sont les éléments saillants? Pour compléter cette interrogation, nous sommes également demandeurs de la réflexion prospective de la Région sur son élargissement de périmètre dans le domaine ainsi qu'une appréciation des grandes lignes politiques du paysage portuaire Breton envisagé.

## Projet de décision modificative n°2 au budget de 2016

### Intervention de Jean-Edmond COATRIEUX



Lors du débat sur les orientations budgétaires, ainsi qu'à l'occasion du budget primitif, la CGT avait attiré l'attention sur le fait que le recentrage de l'action régionale autour de six grandes ambitions pour la mandature, tout en souhaitant répondre à l'urgence sociale, permet de modifier au fil du temps et de la conjoncture, les priorités du moment.

Nous avons souvent signalé qu'en période de crise, priorité et urgence ne font que rarement bon ménage. Dans la grande partie des cas, la réponse aux urgences se fait au détriment des priorités ou, tout du moins, suivant les publics et les typologies concernés par les urgences.

Le projet de décision modificative N° 2 pourrait en être une illustration avec le transfert de 3 500 000,00 € du programme 204 vers le programme 207.

Rappelons que ces programmes dépendent de la mission II intitulée « pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité. »

Bien entendu, il y a les éléments conjoncturels liés à la crise agricole et la nécessité d'y répondre. Mais pour la CGT, cela ne pourra pas justifier la réduction du programme 204 intitulé : « améliorer la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité » en regard notamment des chiffres de l'emploi et ceux relatifs à l'activité industrielle en Bretagne.

Gageons que ce transfert ne soit que conjoncturel et lié à un jeu d'écriture de report de dépenses dû à l'instruction de dossiers et n'obère pas en définitive le programme 204 en faveur de l'emploi durable dans le monde industriel ce que précise l'avis par ailleurs en y attirant l'attention.

En effet, l'expérience de ces 30 dernières années nous enseigne que le développement des services et l'innovation ne peuvent se développer au détriment d'activités industrielles. Ces activités sont indissociables, complémentaires et de fait, elles s'auto nourrissent.

Parallèlement, ces transferts de programmes à programmes risquent d'avoir des incidences importantes quand il s'agira, pour le CESER, de contribuer à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par la Région.

Par ailleurs, l'avis qui nous est soumis concernant le programme de développement rural autrement dit FEADER fait état de retard important dû principalement à des difficultés techniques dans le déploiement des outils prévus au niveau national pour le versement des aides.

Au-delà des difficultés techniques, le traitement et l'instruction des dossiers LEADER et FEADER nécessitent

raient une attention particulière en termes de moyens humains supplémentaires à dégager pour une plus grande rapidité d'intervention sur les dossiers en cours.

Au moment du bilan, il serait pour le moins regrettable de constater que des projets n'aient pu voir le jour, faute de moyens humains pour leur instruction.

Plus fondamentalement, cette situation doit nous faire réfléchir aux stratégies qui conduisent systématiquement à comprimer les dépenses de personnels sous prétexte de politique d'austérité, sans une réelle prise en compte des moyens à développer pour la mise en œuvre des actions que l'on souhaite déployer.

## Tarifs régionaux de la TICPE

### Intervention de Françoise LE LOARER



Le Conseil régional propose une nouvelle fois la reconduction des modulations de la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques.

La Région s'appuie sur le financement d'infrastructures de transports collectifs tel que Bretagne Grande Vitesse et sur les transferts de compétences assumés pour justifier la reconduction de la majoration des tarifs de la TICPE.

La CGT considère que ce choix, une nouvelle fois, va pénaliser les habitants de notre région les plus modestes, les plus précaires, les demandeurs d'emploi. Ceux dont le pouvoir d'achat stagne, voire régresse. Ceux qui sont aussi souvent contraints de prendre leur véhicule pour aller au travail, et pour tous leurs déplacements du quotidien, non par choix mais par nécessité.

Rappelons qu'à l'origine de la TICPE, il y avait la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers) qui avait été créée pour financer les modes de transport alternatifs à la route et dont le financement devait reposer essentielle-

ment sur les professionnels du transport routier et plus modestement sur les usagers. Avec la TICPE, seuls les usagers sont mis à contribution. Force est de constater que nous sommes loin de l'objectif de départ !

Notons que les raisons avancées par le gouvernement pour expliquer l'abandon de l'écotaxe justifie la TICPE !

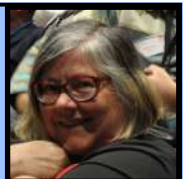
La CGT qui n'est pas a priori opposée au principe d'une TIPP dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité, considère qu'il est urgent de revenir à la vocation d'origine de cette ressource.

Nous revendiquons également la mise en place d'un système de stabilisation des prix des produits pétroliers à la pompe alors qu'une augmentation substantielle de ces prix est annoncée.

Pour toutes ces raisons la CGT s'abstiendra sur l'avis du CESER.

## Candidature de la région Bretagne à la délégation de compétence « emploi » - Loi NOTRe

### Intervention de Gaëlle URVOAS



La CGT soutien les remarques formulées dans l'avis du CESER sur le dossier « l'emploi une responsabilité partagée ».

La région entend se positionner pour prendre la délégation de compétence pour assumer le rôle de coordination des acteurs de l'emploi comme le permet la loi NOTRe.

Il s'agit en fait pour la Région d'examiner avec l'Etat cette faisabilité pour établir une convention précisant les objectifs et les conditions d'exercice et de suivi de la délégation, notamment les conditions de transfert par l'Etat à la Région des crédits affectés hors dispositifs nationaux des politiques de l'emploi.

Tout le monde s'accorde sur le réel besoin de développer l'emploi en Bretagne comme dans tout le pays par ailleurs, toute la France serait plus juste car le cas des terri-

toires hors métropole est particulièrement sensible à ce sujet.

La coordination des acteurs publics de l'emploi est un des éléments qui y participe. Ce n'est pas le seul comme le souligne le dossier régional en faisant mention de l'importance du dialogue social et plus particulièrement celui du quadripartisme.

C'est vrai que ce type de dialogue social en territoire n'est pas commun et à cet égard la Conférence Sociale est un élément à prendre en compte, comme son bureau.

Sous une autre forme de quadripartisme, le bureau du CREFOP est un acteur particulièrement pertinent.

Le bureau du CREFOP peut, sur le sujet qui est le nôtre, être l'outil commun qui veillera au respect de la procédure qui reste cependant politiquement à démontrer.

A toutes fins utiles, il nous revient de préciser que la CGT n'a pas été signataire de la convention dans le cadre du CREFOP du plan 47 000 formations supplémentaires pour la Bretagne dans le cadre du plan 500 000 au niveau national.

En effet, force est de constater qu'aujourd'hui, on constate partout et à tous niveaux, une difficulté pour que les formations soient suivies d'un emploi durable, ce devrait pourtant être le seul indicateur qui vaille.

Encore faut-il regarder avec lucidité l'environnement de travail des personnels engagés sur les questions de l'emploi. Certains opérateurs pratiqueraient un « traitement de masse indifférencié » pour reprendre l'expression du Conseil régional.

C'est bien méconnaître le professionnalisme des intéressés.

Il faut rappeler que face au chômage de masse, les professionnels n'ont pas aujourd'hui les moyens de faire le travail d'accompagnement vers l'emploi et les formations qualifiantes. Décloisonner, coordonner et mutualiser ne suffiront pas sans moyens matériels, humains et en moyens en formations.

Des professionnelles de terrain, notamment des Conseillers Pôle Emploi, nous ont confié ne jamais avoir été formées sur le Compte Personnel de Formation, pour ne prendre qu'un exemple.

Pour la CGT, des emplois existent donc bien, ils répondent à une réelle nécessité mais ne sont pas créés.

La CGT conduit actuellement une action revendicative en forme d'identification des besoins d'emplois dans les entreprises et secteurs publics pour remplacer les départs, avancer des propositions d'emplois nouveaux, permettre la transmission du savoir faire, relocaliser l'activité, ...

Par ailleurs, sur tous les plans d'actions, nous avançons la notion essentielle de l'ancrage en territoire.

Le territoire est certainement un noyau pertinent pour favoriser la mise en commun des acteurs locaux. Pour autant, il est important d'identifier les diverses actions autour de l'emploi et de la formation afin d'évaluer leurs impacts réels sur l'économie locale. Il est important de pouvoir mutualiser les actions entre elles afin de favoriser la mise en mouvement de tous les acteurs économiques et sociaux en toute transparence jusqu'au cadre national qui reste garant de droits pour tous sur tout le territoire.

Il est essentiel de veiller à un équilibre territorial des activités et des emplois, dans un souci de proximité mais aussi d'environnement, dans un cadre national républicain.

La CGT sera, à l'instar de la conclusion de l'avis du CESER, attentive elle aussi sur la négociation qui va s'ouvrir entre l'Etat et le Conseil Régional et suivra ce dossier avec une très grande attention.

## La Bretagne, cyber valley européenne

### Intervention de Stéphane CREACH



Comme le souligne l'avis du CESER, la CGT partage cette notion que la question de la cybersécurité est nécessairement en lien avec l'ensemble du domaine du numérique qui effectivement nécessite une prise en compte des problématiques liées à la sécurisation des systèmes.

Cette filière est bien prise sous l'angle d'une activité complémentaire qui s'inscrit dans une logique de combinaison.

La cybersécurité présente des enjeux économiques, sociaux, stratégiques et politiques qui vont donc bien au-delà de la seule sécurité des systèmes d'informations.

La cybersécurité doit être appréhendée de manière globale pour prendre en compte les aspects économiques et industriels, sociaux, de gestion, éducatifs, juridiques, techniques, diplomatiques, militaires et de renseignements.

Comme le souligne l'avis, qui est conforté dans sa rédaction par l'approche tout à fait essentielle de la formation puisqu'il s'agit bien de combiner excellence technique, adaptabilité et coopération qui sont essentielles dans ce

domaine, l'objectif doit bien être la création massive d'emplois durables et de qualité, ancrés sur le territoire.

Une stratégie nationale de cybersécurité va demander de la continuité politique et une vision à long terme.

La stratégie déclinée en Bretagne tout autant.

C'est pourquoi, sous le concept "cyber-valley", la CGT s'interroge sur l'analogie possible avec la silicon-valley, toute proportion gardée bien évidemment.

C'est plutôt sur le concept de concentration que nous voulons attirer l'attention.

Si on peut comprendre que dans ces concepts informatisés à outrance, la proximité des spécialistes favorise les interactions entre acteurs, la technologie elle-même n'est pourtant pas bloquante sur une concentration de type métropoles qui, avec un effet "aimant", aurait tendance de fait à favoriser autour d'elle de véritables déserts.

C'est pourquoi, dans ce domaine comme dans d'autres, l'aménagement intelligent du territoire est particulièrement utile pour avancer ensemble.

#### Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional : [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) puis CESER puis Les avis du CESER

# La délégation CGT au CESER

Nom—Prénom	Fédération	Responsabilités/Commission/ Section
 <b>CREACH</b> Stéphane	Travailleurs de l'Etat	Vice-Président et Membre du bureau Ceser Rapporteur général aux plans, schémas, évaluation et agenda 21 Groupe des synthèses DER Section Mer/Littoral
 <b>CAPY</b> Olivier	UGFF	Membre du bureau du Ceser DER
 <b>COATRIEUX</b> Jean Edmond	Equipement	Vice-Président Commission ADT/E ADT/E
 <b>CORNIL</b> Claudine	Ferc	FOR Section Prospective
 <b>KERJAN</b> Danièle	Services publics	DER
 <b>LE LOARER</b> Françoise	Fapt	ADT/E
 <b>LENEVEU</b> Thierry	Ferc	FOR
 <b>PELTIER</b> Jean-Luc	Cheminots	ADT/E
 <b>SAOUTI</b> Nadine	Organismes sociaux	QVCS
 <b>THOMAS</b> Marie-France	Organismes sociaux	QVCS
 <b>URVOAS</b> Gaëlle	Fapt	FOR

## Lexique des sigles commissions :

- ADT/E** : Aménagement et Développement du Territoire, Environnement  
**DER** : Développement Economique et Recherche  
**FOR** : Formations, enseignements supérieurs  
**QVCS** : Qualité de Vie, Culture et Solidarités